

ORNE - INFO

Spécial Mouvement 1er degré Avec l'équipe du SE-UNSA 61 quelques conseils Pour bouger sans ramer

Dispensé de timbrage

Alençon CDIS

1. Lire le bulletin départemental du SE-Unsa Spécial mouvement.

2. Ne pas manquer les dates de saisie : du lundi 12 avril au lundi 26 avril 2021

3. Ne demander que les postes que l'on souhaite.

4. Ordonner ses vœux dans l'ordre de préférence et surtout NE PAS METTRE CE QUE L'ON NE VEUT ABSOLUMENT PAS.

5. Ne pas tenir compte de l'intitulé « vacant » ou « susceptible d'être vacant », ou nous demander pour être sûr...

6. Faire des choix : privilégier le lieu géographique du poste ou le type de poste.

7. Veillez à mettre tous les codes écoles.

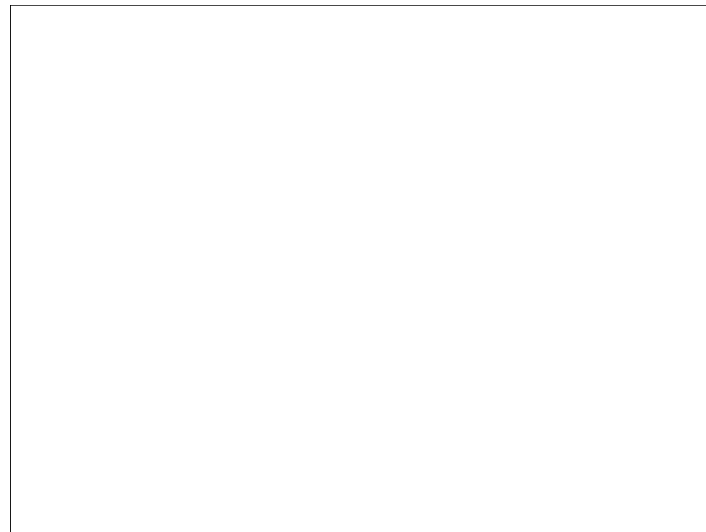
8. Ne pas oublier les vœux de regroupement de communes/secteur.

9. Vérifier ses coordonnées personnelles sur iProf. Si vous avez déménagé et que l'administration l'ignore, ça peut jouer de vilains tours en cas de nomination hors vœux (

10. Ne pas rester seul.e face à ses choix : syndiquez-vous et renvoyez votre fiche de suivi syndical au SE-Unsa 61.

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE



Section départementale de l'Orne 4 rue
Michelet 61000 Alençon

Tel : 02.33.28.47.15 / 09.63.20.21.84

Mél. : 61@se-uns-a.org / Web : section.se-uns-a.org/61

Page 1 –Conseils

Page 3 -Mouvement intra

SUR LE SITE — Fiche de suivi

Page 2 - Edito

Page 4 –Semaine de la direction

—Bulletin d'adhésion

EDITO



Vous êtes stagiaire ?

Vous êtes déjà titulaire ? d'un poste mais vous voulez changer d'école ? Vous venez d'être affecté.e dans l'Orne suite aux permutations ?

Cette publication est faite pour vous. Elle présente l'essentiel des règles du mouvement intra-académique.

Toutefois, le mouvement est une opération complexe et la formulation des vœux reste assez technique : rien ne remplace un contact direct avec les militants du SE-UNSA ! Alors n'hésitez pas à nous contacter s'il reste des zones d'ombre ou si vous souhaitez avoir des conseils personnalisés.



Sophie Kieffer PE

Responsable Jeunes Enseignants

Titulaire CTSD et CDENCAPD

Tel: 06 89 15 25 74

Les militants du SE-UNSA

sont à votre service:

02 33 28 47 15

61@se-unsa.org



Aude Desserre PE

Responsable 1er degré

CAPD et CHSCT

Tel: 06 63 11 42 42

Possibilité de rendez-vous les mardi & vendredi



Cloé BESNARD PE

Responsable

Jeunes Enseignants CHSCTD

Tel: 06 60 75 95 86

Le calendrier



Luis Meireles PE

Responsable ASH

Tel: 06 33 01 30 87



Calcul du barème

Ancienneté Générale de Service (AGS) : 1 point par année d'ancienneté, puis date de naissance en cas d'égalité.

+ éventuelles bonifications (cf. ci-dessous)

Calendrier

Saisie des vœux du 12 avril au 26 avril 2021 (50 vœux maximum)

Jusqu'au 17 mai 2021 : retour des accusés de réception sans barème signés à la DSDEN (liste de vœux au format PDF)

31 mai : édition du barème initial

Jusqu'au 14 juin : possibilité de recours sur le barème

18 juin : édition du barème final

Résultats le 21 juin 2021.



Les règles

Pour connaître les règles détaillées du mouvement, il faut se reporter à la note de service publiée sur le site de la D.S.D.E.N. de l'Orne.

Le barème

Barème de base : Les points de base du barème sont les points attribués au prorata du nombre d'années d'ancienneté générale de service (AGS) au 31/08/2020, auxquels viennent s'ajouter des bonifications en fonction de situations professionnelles et personnelles particulières.

Votre A.G.S au 31.08.20 :ans ...moisjours.

Pour la calculer, il faut additionner le nombre d'années « pleines », puis les mois et les jours convertis par rapport à l'année.

Par exemple : 1 an, 11 mois, 12 jours.

$1\text{an} = 360\text{ j}$, $11\text{ mois} = 11 \times 30\text{ j} = 330\text{ j}$, $12\text{ j} \delta 360 + 330 + 12 = 702\text{ j}$ $702 : 360 = 1,950$ Total AGS : 1,950

Les bonifications éventuelles

Handicap : 100 points (Pour en bénéficier : avoir la RQTH par la MDPH, un avis favorable du médecin de prévention, et le poste obtenu doit avoir pour conséquence une amélioration de la situation médicale).

Mesure de carte scolaire : 50 points + 1/2 point par année à titre définitif sur le poste fermé (pour le titulaire du poste)

| | |
|--|--|
| Rapprochement de conjoint ou détenteur de l'autorité parentale conjointe (+ de 40kms). | 15 points sur les 3 premiers vœux dans la commune de résidence professionnelle du conjoint dans l'Orne ou dans la commune de résidence de l'ex conjoint |
| Situation de parent isolé (+ de 40kms) | 15 points sur les 3 premiers vœux dans la commune de résidence de l'enfant |
| Exercice dans un territoire particulier (zones 061004, 061005 et 0610007) | 12 points au-delà de 3 ans successifs d'exercice —à compter du 01/09/2018 pour les zones circo Mortagne —à compter du 01/09/2021 pour la zone circo l'Aigle |
| Expérience et parcours professionnel | 5 points à partir de 3 ans d'exercice en ASH, TRS (à compter du 01/09/2020), brigade (à compter du 01/09/2020), direction |
| Education prioritaire | 5 points à partir de 5 ans d'exercice successif à titre définitif en REP et REP+ |
| Caractère répété du premier vœu précis | 2 points par an dans la limite de 10 points —historisation à partir du 01/09/2020. |



**Vous venez de me rencontrer,
savez-vous quelles sont mes
missions ?**



- Animer l'équipe pédagogique
- Présider les conseils d'école et des maîtres
- Rédiger les PV, les comptes-rendus, les relevés de conclusions
- Diffuser les informations institutionnelles
- Suivre la scolarisation des élèves
- Mettre en place les PAI, les PAP, les EE...
- Participer à l'élaboration du PEDT
- Participer à la liaison école-collège et cycle I – cycle 2
- Coordonner la mise en place du projet d'école
- Admettre les élèves (voire procéder à l'inscription des élèves)
- Organiser les services de surveillance

- Contrôler les présences et les absences
- Faciliter la transition temps scolaire – temps périscolaire
- Élaborer le projet de règlement intérieur
- Répartir les moyens d'enseignement et les élèves
- Cadrer l'utilisation des locaux
- Participer à la gestion des personnels autres qu'enseignants
- Organiser le travail des ATSEM
- Assurer la sécurité
- Assurer les relations avec les collectivités
- Participer à la protection de l'enfance
- Assurer les relations avec les parents d'élèves
- Être l'interface avec l'administration

Du 22 au 26 mars, c'était la semaine de la direction d'école, l'occasion de mettre en lumière les missions des directrices et directeurs, rendues d'autant plus importantes et visibles avec la gestion de la crise sanitaire.

Tout au long de cette semaine, le SE-Unsa a rappelé les mandats qu'il défend auprès du ministère et a revendiqué la création d'un statut d'établissement public d'enseignement du 1^{er} degré.

- lundi 22 mars : simplification des tâches
- mardi 23 mars : conditions d'exercice et rémunération
- mercredi 24 mars : augmentation des décharges
- jeudi 25 mars : partenaires de l'école
- vendredi 26 mars : structuration de l'école

Les propositions du SE-Unsa sur la direction reposent sur deux volets complémentaires et indissociables : d'une part faciliter l'exercice de la fonction de directeur et d'autre part améliorer le fonctionnement de l'école grâce à une existence juridique.

L'ensemble de la communauté éducative gagnerait à obtenir



l'arrivée de la directrice à 8h...

N° 148 avril 2021

Tirage : 1er degré
400 exemplaires
Prix au n° : 0,0 €

ISSN 1165-3108



Section départementale de l'Orne



4 rue Michelet

61000 Alençon

Tel : 02.33.28.47.15

Mél. : 61@se-unsa.org

Web : section.se-unsa.org/61

L'enseignant Orne info

Revue trimestrielle

Directeur de publication :

Marc LEFEVRE

CPPAP n° 0213S07735

Imprimée par nos soins